

Les taux de la fin d'année 2020



La tendance des taux

Des taux toujours en baisse

Nos partenaires bancaires nous ont communiqué leurs barèmes applicables au mois de décembre et la tendance demeure à la baisse. En effet, la grande majorité des banques continuent d'appliquer des légères diminutions de taux de crédits immobiliers. Toutes les durées d'emprunt sont concernées et les baisses se situent autour de 10 centimes. Actuellement, les emprunteurs peuvent envisager un crédit immobilier au taux moyens de **1,20% sur 20 ans**. Les meilleurs profils peuvent négocier un taux exceptionnel à 0,72% sur 20 ans. Pour consentir un financement aux meilleurs taux, les banques regardent plus que jamais la profession bien sûr, mais également le secteur d'activité et l'entreprise afin de mesurer le risque pris.

Ainsi pour 100 000 euros empruntés sur 20 ans, la mensualité serait de 469 € hors assurance avec le taux moyen de 1,20% et 447 € hors assurance au taux mini de 0,72%.

1,20% sur 20 ans

Baromètre immo empruntis !				
Durée (ans)		Taux max	Taux du marché	Taux min
7	→	1.70%	0.80%	0.40%
10	→	1.70%	0.85%	0.46%
15	→	1.90%	1.05%	0.58%
20	↘	2.10%	1.20%	0.72%
25	→	2.30%	1.45%	0.91%

Mis à jour le 07-12-2020, taux comparés par rapport au 05-11-2020

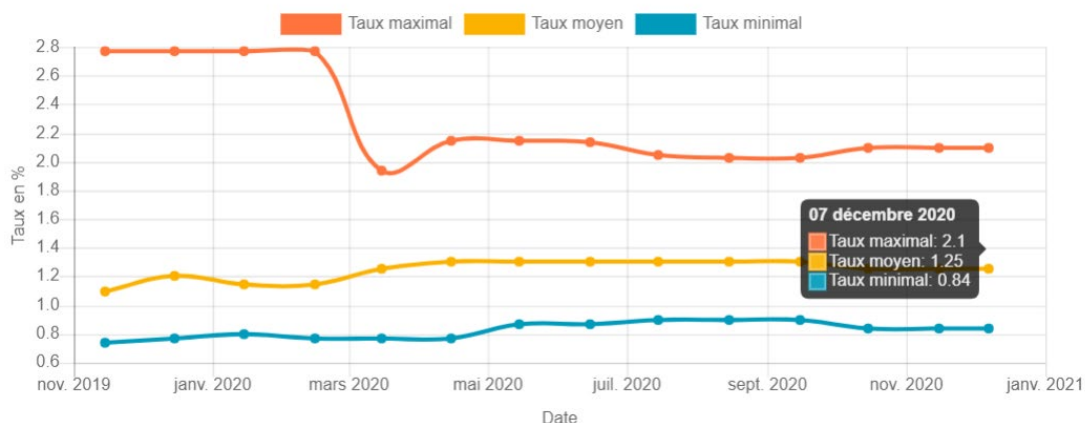


Analyse de Cécile Roquelaure, porte-parole d'Empruntis



En ce dernier mois de l'année, malgré des taux quasi au plus bas historique, les recommandations du Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF) impactent la réalisation des projets. Rappelons qu'il y a un an, l'autorité régulatrice avait demandé aux banques de ne plus prêter au-delà de 33% de taux d'effort et de limiter les durées d'emprunt à 25 ans maximum. Pour en réellement mesurer l'impact, nous avons appliqué ces mesures aux clients financés courant 2019, donc avant l'annonce du HCSF. *« Résultat : 9 projets sur 10 se seraient tout de même concrétisés (tous types de projets confondus). Si on ajoute la recommandation concernant l'apport personnel, 8 projets sur 10 auraient été financés. L'emprunteur recalé pour cause d'apport insuffisant aurait-il eu la possibilité de mobiliser de l'épargne ? Une question d'autant plus prégnante pour les primo-accédants pour qui le taux de concrétisation passe de 92% (avec uniquement les critères d'endettement et de durée) à 84% (avec l'application de la recommandation sur l'apport) »* indique Cécile Roquelaure, porte-parole d'Empruntis.

Taux moyens de crédit immobilier sur 20 ans



Contact presse : relations-media@empruntis.com / Christelle Dogo +33(0)6 32 17 20 57 – Cécile Roquelaure +33 (0)6 31 56 30 68

Taux relevés le 07/12/2020. Évolution par rapport au 05/11/2020. Les taux indiqués s'entendent hors assurances, selon le profil et le besoin.

* simulations sur la base des dossiers financés par empruntis.com en 2019 en appliquant les recommandations du HCSF de décembre 2019.